

IMMOBILIER

Comment réduire le coût de votre assurance emprunteur?



Pauline Champion

13 avr. 2023 3 min

L'assurance emprunteur représente souvent un coût important, jusqu'à 30% du coût total de votre crédit immobilier. Comment la réduire ?



Comment réduire le coût de votre assurance emprunteur ?

L'assurance emprunteur est une garantie obligatoire pour tout emprunteur immobilier.

Elle permet de couvrir le remboursement de votre prêt en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité de travail ou de perte d'emploi. Cependant, cette assurance représente souvent un coût important, qui peut représenter jusqu'à 30% du coût total de votre crédit

immobilier. Dans cet article, nous vous proposons quelques astuces pour réduire le coût de votre assurance emprunteur.

1. Négocier le taux de votre assurance emprunteur

Lorsque vous souscrivez un prêt immobilier, votre banque vous propose automatiquement une assurance emprunteur. Cependant, il est possible de négocier le taux de cette assurance pour réduire son coût. En effet, certaines banques peuvent vous proposer un taux plus avantageux si vous présentez un profil moins risqué. Pour cela, vous pouvez par exemple justifier d'un emploi stable, d'un bon état de santé ou encore d'une pratique régulière d'un sport.

2. Comparer les offres d'assurance emprunteur

Il est important de comparer les offres d'assurance emprunteur proposées par différentes compagnies d'assurance. En effet, les tarifs peuvent varier considérablement d'un assureur à l'autre, et il est possible de trouver une assurance avec des garanties similaires à un tarif plus attractif. Pour cela, n'hésitez pas à utiliser des comparateurs d'assurance en ligne, qui vous permettront de trouver l'assurance emprunteur la plus adaptée à votre profil.

3. Choisir une assurance emprunteur avec des garanties adaptées à votre profil

Il est important de choisir une assurance emprunteur avec des garanties adaptées à votre profil. En effet, certaines garanties peuvent être inutiles ou redondantes si vous bénéficiez déjà d'une protection par ailleurs (par exemple, une assurance décès-invalidité souscrite par votre entreprise). De même, si vous êtes jeune et en bonne santé, vous pouvez choisir des garanties moins élevées pour réduire le coût de votre assurance emprunteur.

4. Souscrire une assurance emprunteur individuelle plutôt qu'une assurance de groupe

Lorsque vous souscrivez un prêt immobilier, votre banque vous propose souvent une assurance emprunteur de groupe. Cependant, il est possible de souscrire une assurance emprunteur individuelle, qui peut être plus avantageuse en termes de tarif et de garanties. En effet, l'assurance de groupe proposée par votre banque peut être plus coûteuse en raison du manque de personnalisation des garanties et du risque mutualisé. En souscrivant une assurance emprunteur individuelle, vous pouvez bénéficier de garanties mieux adaptées à votre profil et à un tarif plus attractif.

5. Profiter de la loi Hamon pour changer d'assurance emprunteur

Depuis 2014, la loi Hamon permet aux emprunteurs de changer d'assurance emprunteur dans un délai d'un an après la souscription de leur prêt immobilier. Cette disposition permet aux emprunteurs de changer d'assurance emprunteur à tout moment et sans frais, à condition que la nouvelle assurance offre des garanties équivalentes ou supérieures à l'assurance initiale. En profitant de cette disposition légale, vous pouvez trouver une assurance emprunteur plus avantageuse et ainsi réduire le coût de votre assurance.

6. Faire attention à la quotité d'assurance

La quotité d'assurance correspond au pourcentage de couverture que vous choisissez pour votre assurance emprunteur. Par exemple, si vous choisissez une quotité de 100%, cela signifie que l'assurance prendra en charge la totalité du remboursement de votre prêt en cas de décès ou d'invalidité. Cependant, plus la quotité est élevée, plus le coût de l'assurance est important. Il est donc important de choisir une quotité adaptée à votre profil et à vos besoins réels. Si vous êtes en couple, vous pouvez par exemple opter pour une quotité de 50% pour chaque conjoint, ce qui permet de réduire significativement le coût de l'assurance.

7. Ne pas hésiter à renégocier votre assurance emprunteur

Enfin, il est important de ne pas hésiter à renégocier votre assurance emprunteur régulièrement. En effet, les offres d'assurance évoluent en permanence, et il est possible de trouver une assurance plus avantageuse après quelques années. Pour cela, vous pouvez demander à votre assureur une révision du tarif de votre assurance ou négocier un nouveau contrat avec une autre compagnie d'assurance.



Un <u>courtier immobilier</u> a récemment présenté **3 cas d'emprunteurs** qui ont réussi à réaliser des économies significatives en comparant les assurances de prêt : entre 4612€ et 10065,56€

En conclusion, réduire le coût de votre assurance emprunteur est possible en suivant quelques astuces simples. En négociant le taux de votre assurance, en comparant les offres d'assurance, en choisissant des garanties adaptées à votre profil, en optant pour une

assurance individuelle, en profitant de la loi Hamon, en faisant attention à la quotité d'assurance et en renégociant régulièrement votre assurance, vous pouvez réduire significativement le coût de votre assurance emprunteur. N'hésitez pas à vous informer et à comparer les offres pour trouver l'assurance la plus adaptée à votre profil et à votre budget.

READ NEXT



Tout ce que vous devez savoir avant de souscrire un crédit immobilier
12 MAI 2023



Les avantages de choisir un courtier local pour votre crédit immobilier à Nevers 3 MAI 2023



Les erreurs courantes à éviter lors de l'estimation de la valeur de votre propriété résidentielle

2 MAI 2023

A propos

Agence de Marketing Digital

Contact

DP MEDIAS NEWS - Aix-en-Provence - Paris